

# COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE REVERMONT 71 (CCBR71)

## ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 21 décembre 2021

Nombre de membres du conseil communautaire:

Nombre de membres présents :

Absent avec pouvoir :

Absent :

- Mme ROBELIN débute la réunion en remerciant les membres présents.
- Mr FICHET remercie la présence de la presse. Il présente les excuses de Mr FULPIN (pouvoir à Mme CHEVALIER), Mme JACQUARD, Mme PUGEAUT (pouvoir à Mme CHEMY), Mr BERLEMONT (pouvoir à Mr NALTET), Mr GOYOT, Mme JALLEY (pouvoir à Mr JACQUARD). Il présente également les excuses de Mme ZAIDI (Trésorière) et de Mr BUGAUD (Conseil de développement).
- Mr FICHET propose Mr VILAIN comme secrétaire de séance: proposition adoptée par l'assemblée.
- Approbation du compte rendu de l'assemblée du 16 novembre 2021: adoption à l'unanimité

#### INFORMATIONS :

- Résultat d'appel d'offre : Le résultat de l'appel d'offre pour la construction des bâtiments à Mervans, Saint Germain du Bois et Thurey pour l'accueil de la petite enfance est présenté aux délégués. Il est présenté le plan de financement de chaque projet. Le taux de subvention obtenu pour ces projets avoisine les 80% (subvention de la Région, du Département, de la DETR, la CAF). Il est proposé de financer la partie restante à la charge de la communauté par un emprunt. Les délégués acceptent cette proposition et autorisent le Président à signer les documents relatifs à cet emprunt.

#### QUESTIONS A TRAITER :

- Tarifs services année 2022 : Il présenté la liste des tarifs proposé pour l'année 2022. Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation par rapport à 2021. Il est proposé que le renouvellement de la cotisation pour la bibliothèque soit effectué à la date anniversaire de la prise de l'abonnement. Les délégués acceptent ces propositions tarifaires.
- Voirie : Les travaux de voirie du programme 2021 sont terminés. L'entreprise de travaux ayant donné satisfaction, il est proposé de reconduire l'entreprise pour les travaux de 2022. Les délégués acceptent cette proposition.
- EPAGE : Une délibération est à prendre pour l'approbation du périmètre et des statuts de l'EPAGE du Bassin versant de la Seille. Cette délibération ne peut pas être prise avant un droit de recours de 3 mois (à partir du 16/11/2021). Il conviendra donc de prendre cette délibération lors de l'assemblée générale de la communauté en février 2022.